

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Date de la convocation : 29/11/2022  
Votes exprimés : 16

**Séance 5 décembre 2022**

Le 5 décembre 2022 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présence et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, maire,

**PRESENTS** : J. DUBOUT (maire) – E. MARTIN– P. HEIDELBERGER – D. ROTH (Adjoints) - N. BLOUQUY – L. TAQUET – C. PAUGET– P. STEINMANN – F. PERRET – R. MERLEAU – M. BIRNER – J. PETRY – C. ROBERT

**ABSENTES EXCUSEES** : E. HEIDRICH (procuration à P. HEIDELBERGER) - M.A. SOLETTI (procuration à N. BLOUQUY)

**ABSENTS** : D. DEVISICOURT – J.L. FERVEL – R. PERRET

Secrétaire de séance : Jocelyne PETRY

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE COMMUNAUX**

Actuellement, nous sommes assurés auprès de :

*GROUPAMA* pour l'assurance Responsabilité civile et la *SMACL* pour les autres lots (Dommage aux biens, Protection juridique, Flotte automobile, bris de machine, individuelle accidents, protection fonctionnelle)

Les contrats d'assurance communaux arrivent à terme au 31/12/2022, une consultation a donc été lancée pour obtenir de nouvelles propositions.

Le délai était fixé au 25/11/2022 afin que la Commission Finances puisse analyser les offres reçues. Seule la SMACL a répondu à cette consultation (voir proposition en annexe) avec une offre globale dénommée ALEASSUR

La Commission Finances s'est réunie le 28/11/2022 et propose de conclure le contrat proposé par la SMACL en souscrivant à l'offre avec cyber solutions avec franchise de 300 € (pour l'assurance Dommages aux Biens).

	Coût TTC proposition
Lot 1 : Dommages aux biens	4 341,86 €
Lot 2 : Assurance responsabilité civile	2 511,85 €
Lot 3 : Protection juridique des agents et élus	467,49 €
Lot 4 : Flotte Automobile - Auto-missions - Bris de machine	3 231,46 €
Lot 5 : Individuelle Accidents	166,76 €
Protection Fonctionnelle	
<b>TOTAL</b>	<b>10 890,93 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
001-214404352-20221205-D202212054-DE  
Date de réception préfecture : 06/12/2022

Ces nouveaux contrats prendront effet au 01<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 12 mois renouvelable 5 fois, jusqu'au 31/12/2028.

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** le PV de la Commission Finances du 28/11/2022 ;

**Sur** le rapport du Maire ;

**Après** en avoir délibéré, à l'unanimité ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** d'attribuer le marché d'assurance à la SMACL ;

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat correspondant ;

**INDIQUE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

**Rendu exécutoire**

**Le 06/12/2022**

**Publié**

**Le 07/12/2022**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire.

